



PROCURATION

INCLUSIO SA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP)

SOCIÉTÉ ANONYME

AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40 – 1160 AUDERGHEN

N° D'ENTREPRISE : 0840.020.295

RPM : BRUXELLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'INCLUSIO SA DU 19 MAI 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises par les autorités publiques, les Assemblées Générales seront organisées par voie de visioconférence ou téléconférence, via une plateforme de communication numérique. De plus, conformément aux règles édictées par le gouvernement via l'Arrêté Ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, tel que modifié le 26 mars 2021, il apparaît impossible de tenir ses Assemblées Générales physiquement.

Il est demandé aux actionnaires de ne pas assister aux Assemblées Générales physiquement, mais d'exercer leurs droits de vote exclusivement (i) en votant à distance avant les Assemblées Générales par correspondance via le formulaire de vote à distance, ou (ii) en donnant procuration avant les Assemblées Générales à une personne désignée par le conseil d'administration]. Il ne sera donc pas possible d'exprimer un vote à l'occasion de la visioconférence ou la téléconférence qui sera organisée à cette occasion.

Les porteurs de titres ayant accompli les formalités de convocation nécessaires seront avertis des modalités précises et détails supplémentaires liés à la tenue des Assemblées Générales par voie de visioconférence ou téléconférence par e-mail en temps voulu. Pour ce faire, il leur est demandé de fournir, lorsqu'ils confirment leur participation aux Assemblées Générales, une adresse e-mail afin qu'ils puissent obtenir le lien leur permettant de se connecter à la plateforme de communication numérique.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote en donnant procuration avant les Assemblées Générales sont invités à utiliser le présent formulaire de procuration.

En ce qui concerne les Assemblées Générales, le mandataire sera de plein droit un représentant de la Société (ou une de ses filiales). Le mandataire pourra toutefois uniquement exercer le droit de vote conformément aux instructions de vote reprises dans la procuration.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de procuration.

La procuration signée et dûment complétée doit parvenir auprès de la Société au plus tard le **13 mai 2021** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Marc Brisack, Inclusio SA, Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Auderghem ou par voie électronique à marc.brisack@inclusio.be. En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée de formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent également respecter toutes les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation aux Assemblées Générales.

Veillez noter que seuls les formulaires de procuration dûment complétés seront valables.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique	Personne morale
Nom et prénom :	Dénomination et forme juridique:
Domicile :	Adresse du siège:
Numéro de registre national:	Numéro d'entreprise:
	Valablement représentée par :
	Domicile :

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de : actions d'Inclusio SA, nominatives ou dématérialisées (**biffer la mention inutile**), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "**Société**"),

- désigne comme mandataire spécial,

Monsieur [André Bosmans], administrateur de la Société, élisant domicile à cet effet au siège de la Société, et s'engageant à ne pas poursuivre un intérêt autre que l'intérêt du soussigné l'ayant désigné mandataire spécial.

à qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2021 à 14h00 ou à toutes autres assemblées ultérieures ayant le même ordre du jour, aux fins de voter en son nom et pour son compte sur les points à l'ordre du jour dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Monsieur [André Bosmans], administrateur de la Société, élisant domicile à cet effet au siège de la Société, et s'engageant à ne pas poursuivre un intérêt autre que l'intérêt du soussigné l'ayant désigné mandataire spécial.

à qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 19 mai 2021 à 16h00 ou à toutes autres assemblées ultérieures ayant le même ordre du jour, aux fins de voter en son nom et pour son compte sur les points à l'ordre du jour dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Les procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque point à l'ordre du jour. À défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour contenu dans le présent formulaire, le mandataire ne pourra pas participer au vote.

1. POUVOIRS DU MANDATAIRE

En vertu de la présente, le mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du (de la) soussigné(e) :

1. prendre part à l'assemblée générale pour laquelle il a été nommé mandataire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement ;
2. prendre part à toutes autres assemblées ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée ;
3. prendre part aux délibérations et voter dans le sens de l'intention de vote exprimée ci-après ; et
4. signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2020.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2020.
3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2020.

Les points 1 à 3 portent sur la communication et la prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés, sur le rapport de gestion du conseil d'administration et sur le rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2020. Ces documents sont repris dans le Rapport Financier Annuel 2020 de la Société, qui est disponible sur le site internet (www.inclusio.be) et au siège de la Société. L'assemblée générale ordinaire ne doit arrêter aucune décision en l'occurrence.

4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020 et des affectations et des prélèvements.
Proposition d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020, des affectations et des prélèvements inclus comme mentionnés à la page 26 du rapport annuel.
5. Approbation de la politique de rémunération.
Proposition d'approbation de la politique de rémunération reprise aux pages 75 à 78 du rapport annuel.
6. Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.
Proposition d'approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

7. Décharge aux administrateurs de la Société.
Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.
8. Décharge au commissaire de la Société.
Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.
9. Divers

3. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021.
Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.
2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.
Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.
3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.
Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.

4. INSTRUCTIONS DE VOTE

Comme indiqué ci-dessus, le mandataire pourra uniquement exercer le droit de vote conformément aux instructions de vote reprises ci-dessous. La Société n'acceptera le vote du mandataire que pour les résolutions pour lesquelles le(a) soussigné(e) a formulé une instruction précise de vote pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

5. NOUVEAUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR ET NOUVELLES PROPOSITIONS DE DECISIONS

Le(a) soussigné(e) déclare par ailleurs avoir été informé(e) que, après la publication de la convocation à assister aux Assemblées Générales, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour des Assemblées Générales ou de nouvelles propositions de décisions concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour.

La Société publiera au plus tard le **4 mai 2021** un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées Générales lui sont valablement parvenus.

Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

1. si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié des Assemblées Générales, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour des Assemblées Générales qui étaient mentionnés initialement dans la convocation ;

2. si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions, le mandataire ne sera autorisé à voter sur ces nouveaux sujets et/ou ces nouvelles propositions de décisions que dans la mesure où le nouveau formulaire de procuration, incluant les instructions de vote du mandataire, soit parvenu à la Société le **13 mai 2021** au plus tard.

6. INDEMINISATION DES MANDATAIRES

Le(a) soussigné(e) s'engage par les présentes à indemniser le mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le(a) soussigné(e) s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par le mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part de celui-ci, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs.

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le mandataire votera au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) dans le sens suivant :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2020.	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2020.	Ne requiert pas de vote		
3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2020.	Ne requiert pas de vote		
4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020 et des affectations et des prélèvements. <i>Proposition d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020, des affectations et des prélèvements inclus comme mentionnés aux pages [●] à [●] du rapport annuel.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
5. Approbation de la politique de rémunération. <i>Proposition d'approbation de la politique de rémunération reprise aux pages [●] à [●] du rapport annuel.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
6. Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise. <i>Proposition d'approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
7. Décharge aux administrateurs de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
8. Décharge au commissaire de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
9. Divers	Ne requiert pas de vote		

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le mandataire votera au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) dans le sens suivant :

1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021. <i>Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital. <i>Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts. <i>Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.</i>	OUI*	NON*	Abstention*

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Cette procuration est irrévocable.

Fait à, le/..../2021.

Signature :

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.